

ASSEMBLÉE NATIONALE
9 avril 2025

SOINS PALLIATIFS ET D'ACCOMPAGNEMENT - (N° 1102)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS604

présenté par
Mme Vidal, rapporteure

ARTICLE 2

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« Les soins »

les mots :

« L'accompagnement et les soins palliatifs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec la dénomination « accompagnement et soins palliatifs », proposée par la rapporteure à l'article 1^{er}.